

**COUR DE CASSATION
CHAMBRES CIVILES
POURVOI
- AFFAIRE AVEC REPRESENTATION OBLIGATOIRE -**

**COUR DE CASSATION
DEPOT LE : "20-3-2018 15:45:0"
POURVOI N° M1813997**

POUR :

1- CAVIMAC, dont le siège est Le Tryalis 9 rue de Rosny , 93100 Montreuil

Ayant *la SCP Rousseau et Tapie* pour avocat

DANS UNE INSTANCE CONCERNANT EN OUTRE :

1- Mme Ghislaine Bouget, domicilié(e) 68 rue des Cévennes , 75015 PARIS

2- Société du Sacré Coeur de Jésus, dont le siège est 26 avenue de Lowerdal , 75015 PARIS

3- le ministre chargé de la sécurité sociale, domicilié(e) 14, avenue Duquesne , 75350 Paris Cedex 07

DECISION ATTAQUEE :

Le(s) requérant(s) déclare(nt) par le présent acte déférer à la censure de la Cour de cassation, dans toutes ses dispositions qui lui(leur) font grief, la(les) décision(s) suivante(s) :

Cour d'appel de Paris
arrêt pôle 6 - chambre 12 en date du 08/02/2018 (n° RG : 15/10832)

et conclu(en)t qu'il plaise à la Cour de cassation :

CASSER ET ANNULER la(les) décision(s) attaquée(s) avec toutes conséquences de droit.

PRODUCTIONS :

Décision attaquée